

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries demande à la Ville de Châteauguay d'honorer une entente datant de 2008

La Prairie, le 7 juillet 2016 – Lors de sa séance publique en ajournement du 28 juin dernier, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) a adopté unanimement une résolution relativement à une demande formulée par le conseil municipal de la Ville de Châteauguay au sujet des droits à obtenir pour la réalisation d'une future rue permettant d'accéder au chalet du Centre écologique Fernand-Seguin. Bien que la CSDGS désire en tout temps contribuer à l'essor économique, culturel et social des citoyens de son territoire, le conseil des commissaires a refusé la demande faite par la Ville de Châteauguay compte tenu du non-respect, par cette dernière, d'une entente datant de 2008, dont voici les détails :

Plusieurs ententes sont intervenues dans le passé entre les deux parties, à la satisfaction de chacune. Parmi celles-ci, une entente intervenue le 5 mars 2008 concernant l'agrandissement de l'aréna Léo-Crépin sur le terrain de la CSDGS. Toutefois, la Ville de Châteauguay n'a toujours pas honoré sa partie de l'entente. En effet, cette dernière devait assurer la réfection du stationnement situé près de l'aréna Léo-Crépin, le débarcadère et le stationnement derrière l'École de formation professionnelle de Châteauguay, propriété de la CSDGS. Malheureusement, sept ans plus tard et malgré plusieurs discussions, avis et relances à ce sujet, ces travaux n'ont toujours pas été exécutés par la Ville de Châteauguay.

Dans sa résolution du 28 juin 2016, le conseil des commissaires demande à la Ville de Châteauguay d'exécuter les obligations qu'elle a prises en 2008 à l'égard de la CSDGS. En conséquence, lorsque tous les travaux seront terminés conformément aux ententes prises entre les deux parties et à la satisfaction de la CSDGS, cette dernière autorisera la demande du conseil municipal de la Ville de Châteauguay.

La CSDGS demande ainsi à la Ville de Châteauguay de régler le dossier de 2008 avant qu'elle n'autorise une nouvelle entente.

– 30 –

Source : Mylène Godin
Régisseur, Secteur des communications
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978 | godin.mylene@csdgs.qc.ca
www.facebook.com/csdgs.qc.ca

Renseignements : Marie-Louise Kerneis
Présidente du conseil des commissaires
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
514 232-2278
kerneis.marie-l@csdgs.qc.ca